

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 1^{er} août 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00233
Propriétaire(s) : Tina Tyrell
Emplacement : 3, avenue Irving
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 3, plan enr. 73
Zonage : TM11
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite établir une terrasse commerciale pour l'entreprise Tooth and Nail Brewing Company. Il est proposé d'installer une terrasse de 33 mètres carrés de vingt-six places assises, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre qu'une terrasse commerciale soit située à moins de 7,16 mètres d'une zone résidentielle (terrains adjacents au sud-est de la propriété en question), alors que le règlement interdit l'aménagement d'une terrasse commerciale dans une cour faisant face ou contiguë à une zone résidentielle, à moins qu'elle soit située à une distance minimale de 30 mètres de la zone résidentielle.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.